

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Circuit des Remparts 2019 diverses voies et places

ODP/ACS/MA/2019-1747

LE MAIRE DE LA VILLE D'ANGOULÊME,

- VU le Code de la Route,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'arrêté municipal n° 46 du 19 Mai 1976 modifié, réglementant la circulation et le stationnement des véhicules sur le territoire de la Commune d'ANGOULÊME,
- VU l'arrêté municipal **ODP/ACS/MA/2019-1746** du 20/08/2019 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules pendant l'organisation matérielle du Circuit des Remparts

CONSIDÉRANT que pour assurer le bon déroulement des manifestations organisées dans le cadre du "**Circuit des Remparts**" du **13 au 15 septembre 2019**, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement dans diverses voies ;

ARRÊTE

- **Article 1 :** À compter du **9 septembre 2019**, pour permettre l'achèvement de la préparation matérielle du "**Circuit des Remparts**" et faciliter le déroulement des épreuves, la circulation et le stationnement seront réglementés sur le Territoire de la Commune d'Angoulême, selon les dispositions mentionnées dans le présent arrêté et au tableau ci-annexé comportant 14 feuillets numérotés de 1 à 12.
- **Article 2 :** L'interdiction de circuler sur les voies réservées au circuit le **dimanche 15 septembre 2019**, ne s'applique pas aux véhicules de police, de secours et d'intervention technique qui pourraient être appelés, par nécessité, et sur ordre du Directeur de course, à accéder au circuit. Par ailleurs, l'interdiction de circuler sur les voies hors circuit ne s'applique pas aux services de secours autorisés à intervenir dans n'importe quelle rue.
- **Article 3 :** Toutes les voies mentionnées au tableau ci-annexé, réglementées à l'occasion du **Circuit des Remparts** pourront à nouveau être ouvertes à la circulation des usagers après la manifestation, au fur et à mesure du démontage des rails de sécurité et sur décision des services compétents.
- **Article 4 :** En raison des mesures de circulation prises dans le cadre du "**Circuit des Remparts**" et mentionnées en annexe, les arrêts d'autobus **Hôtel de Ville, Cathédrale, Jardin Vert, Marché, Saint-Martial** seront déplacés, à certains horaires

le dimanche 15 septembre 2019

selon les informations mentionnées sur les poteaux d'arrêt

- **Article 5 :** Le dimanche 15 septembre 2019, de 9 h à 20 h, les dispositions suivantes devront être impérativement respectées :

- x - Les **spectateurs** devront se tenir dans les **zones réservées au public derrière les barrières de protection.**
- x - Les riverains devront **fermer toutes les ouvertures et les volets des fenêtres du rez-de-chaussée** des immeubles situés le long du circuit.
- x - Les riverains et les personnes assistant à la manifestation devront prendre toutes dispositions pour **empêcher la divagation des animaux domestiques sur le circuit.**
- x - Les responsables de buvette, les spectateurs et les riverains ne devront **en aucun cas** vendre ou apporter des **boissons conditionnées sous verre.**
- x - Les commerçants alimentaires et les responsables de buvettes ne devront pas laisser à leur départ sur les emplacements alloués des déchets et des emballages et déverser des huiles de friture et des résidus alimentaires dans les caniveaux et dans les regards d'eaux pluviales.
- x - Le jet de prospectus, journaux, imprimés, tracts, échantillons et produits quelconques est rigoureusement interdit sur la voie publique.

- **Article 6 :** La signalisation correspondant **aux articles précédents** sera fournie par les services municipaux et mise en place par le demandeur, lequel devra afficher cet arrêté dans les conditions réglementaires. Le respect de ces mesures par le bénéficiaire conditionne l'opposabilité de cet arrêté aux tiers usagers.

- **Article 7 :** Pour permettre d'assurer l'exécution des dispositions prescrites **aux articles précédents**, les **véhicules en infraction** seront à la diligence du service d'ordre, retirés de la voie publique et mis en fourrière aux frais du propriétaire contrevenant.

- **Article 8 :** En cas d'**intervention des services de secours, le demandeur devra déplacer le ou les véhicules sans délai**, afin de permettre de circuler sans entrave.

- **Article 9 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de la Commune d'Angoulême dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou l'affichage de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

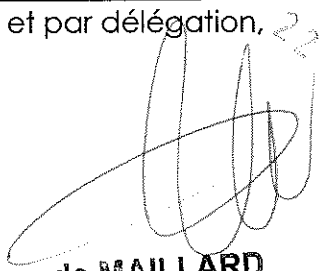
Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

- **Article 8 :** Le Directeur Général des Services et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie. Ampliation adressée au Directeur Départemental de la Sécurité Publique, au Directeur de la Police Municipale.

ANGOULÊME, Hôtel de Ville, le

Pour le Maire et par délégation,




Véronique de MAILLARD
Adjointe déléguée
Vie quotidienne - Travaux

SECTEUR HÔTEL DE VILLE - PLACE BOUILLAUD

DÉSIGNATION DES VOIES	CIRCULATION	STATIONNEMENT
	EN FONCTION DE LA SIGNALISATION MISE EN PLACE	
cour de l'Hôtel de Ville	du mercredi 11 septembre 2019, à 6 h au mercredi 18 septembre 2019 à libération des lieux	AUTORISÉ pour les véhicules anciens
place de l'Hôtel de Ville	le dimanche 15 septembre 2019, de 6 h à 22 h ACCÈS INTERDIT au parking Bouillaud	du jeudi 12 septembre 2019, à 6 h au lundi 16 septembre 2019 à libération des lieux AUTORISÉ pour les véhicules anciens
place Bouillaud	du jeudi 12 septembre 2019, à 6 h au mardi 17 septembre 2019 à libération des lieux INTERDITE SAUF pour les piétons, véhicules tous services pendant l'implantation des structures	du jeudi 12 septembre 2019, à 14 h au mardi 17 septembre 2019, à libération des lieux AUTORISÉ pour les véhicules techniques ARRÊT AUTORISÉ pour les véhicules tous services
(voie latérale située côté immeuble Police Municipale)	du vendredi 13 septembre 2019, au dimanche 15 septembre 2019 à libération des lieux	du jeudi 12 septembre 2019, à 14 h au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux
(voie centrale réservée à la circulation et à l'arrêt des véhicules de transport en commun)	du samedi 14 septembre 2019, au dimanche 15 septembre 2019 à libération des lieux AUTORISÉE pour les véhicules anciens	ARRÊT INTERDIT
(voie de circulation côté immeuble Chambre de commerce)	du jeudi 12 septembre 2019, à 6 h au dimanche 15 septembre 2019 à libération des lieux INTERDITE	

SECTEUR CLÉMENCEAU - MARÉCHAUX - LECLERC

DÉSIGNATION DES VOIES	CIRCULATION	STATIONNEMENT
EN FONCTION DE LA SIGNALISATION MISE EN PLACE		
avenue Georges Clémenceau (section rue d'Arcole/rempart Desaix)	le dimanche 15 septembre 2019, de 6 h à rétablissement de la circulation réglementaire INTERDITE SAUF pour les véhicules techniques, de sécurité et de secours et les véhicules anciens autorisés à emprunter la voie à contresens	du samedi 14 septembre au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT SAUF pour les véhicules techniques, de sécurité et de secours
espace situé entre le square Kennedy et la place New-York		du lundi 9 septembre au mardi 17 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT SAUF pour les véhicules des organisateurs et les véhicules anciens
avenue des Maréchaux (circuit) (section boulevard J et J Tharaud/rue Carnot)	du samedi 14 septembre, à 20 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire INTERDITE	du jeudi 12 septembre 2019, à 19 h, au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT
(section rue Carnot/rue d'Iéna)	du vendredi 13 septembre 2019, à 20 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire INTERDITE SAUF pour les véhicules des riverains, les véhicules de service et les BUS	du jeudi 12 septembre 2019, à 18 h, au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT SAUF pour le déchargement des véhicules côté place New-York
rue du Général Leclerc (côté square Kennedy)	du vendredi 13 septembre 2019, à 9 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire INTERDITE SAUF pour les véhicules des riverains, les véhicules de service et les BUS , Les véhicules de la manifestation et de la Ville	du vendredi 13 septembre 2019, à 6 h, au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux ARRÊT AUTORISÉ SAUF pour les véhicules techniques des concurrents
		ARRÊT AUTORISÉ lors du déchargement des véhicules anciens

SECTEUR PLACE NEW-YORK

DÉSIGNATION DES VOIES	CIRCULATION	STATIONNEMENT
	EN FONCTION DE LA SIGNALISATION MISE EN PLACE	
place New-York (parc des concurrents et allée centrale)	du lundi 9 septembre au mardi 17 septembre 2019 AUTORISÉE pour les véhicules techniques et les véhicules anciens	AUTORISÉ
rempart J et J Tharaud (section place New-York/rue Edmond Rostand)	du jeudi 12 septembre 2019, à 6 h au lundi 16 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire INTERDITE	du jeudi 12 septembre 2019, à 6 h au lundi 16 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT SAUF pour les véhicules des traiteurs
rue Edmond Rostand	du samedi 14 septembre 2019, à 20h30 au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire INTERDITE	du samedi 14 septembre 2019, à 20h30 au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT
rue François Porché	du samedi 14 septembre 2019, à 20h30 au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire INTERDITE	du samedi 14 septembre 2019, à 20h30 au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT
rue Carnot (circuit)	du samedi 14 septembre 2019, à 20h30 au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire INTERDITE	du jeudi 12 septembre 2019, à 19 h, au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT
rue d'Éléna (section avenue des Maréchaux/ rue d'Austerlitz)	le samedi 14 septembre 2019, de 14 h à rétablissement de la circulation réglementaire INTERDITE	du samedi 14 septembre 2019, à 6 h, au lundi 16 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT
(section rue d'Austerlitz/rue de Bélat)		du vendredi 13 septembre 2019, à 6 h, au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT SAUF pour les véhicules des riverains, les véhicules de service, de la manifestation, de la Ville, de secours et des agents de sécurité

SECTEUR DES RUES ENTRE PRÉFECTURE ET ARSENAL

DÉSIGNATION DES VOIES	CIRCULATION EN FONCTION DE LA SIGNALISATION MISE EN PLACE	STATIONNEMENT
rue du Chateau	<p align="center">du vendredi 13 septembre 2019, à 6 h au samedi 14 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire vers 20 h</p> <p align="center">INTERDITE</p> <p>SAUF pour les véhicules des riverains, des services, des personnes à mobilité réduite AUTORISÉS À CIRCULER À CONTRESENS</p>	
	<p align="center">le dimanche 15 septembre 2019</p> <p align="center">INTERDITE</p> <p>SAUF pour les véhicules des Forces de l'Ordre</p>	<p align="center">INTERDIT</p> <p>SAUF pour les véhicules des Forces de l'Ordre de part et d'autre de la voie</p>
rue d'Austerlitz	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 20h30 au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire</p> <p align="center">INTERDITE</p> <p align="center">SAUF pour les véhicules des personnes à mobilité réduite (PMR) - carte de stationnement apposée de façon visible à l'intérieur et à l'avant du véhicule, dans le coin inférieur gauche du pare-brise -</p>	<p align="center">du jeudi 12 septembre 2019, à 20h30, au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux</p> <p align="center">INTERDIT</p>
	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 20 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire</p> <p align="center">INTERDITE</p>	<p align="center">du vendredi 13 septembre 2019, à 9 h au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux</p> <p align="center">INTERDIT</p>
rue de Bélat		
rue de l'Arсенal (section rue de Bélat/rue d'Austerlitz)	<p align="center">du vendredi 13 septembre 2019, à 6 h au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux</p> <p align="center">INTERDIT</p>	
	<p align="center">le dimanche 15 septembre 2019, de 6 h à rétablissement de la circulation réglementaire</p> <p align="center">INTERDITE</p>	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 20h30 au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire</p> <p align="center">INTERDIT</p> <p>SAUF pour les véhicules des riverains</p>
(section rue d'Austerlitz/rue du Général Leclerc)	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 9 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire</p> <p align="center">INTERDITE</p>	<p align="center">du vendredi 13 septembre 2019, à 6 h au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux</p> <p align="center">INTERDIT</p> <p>SAUF pour les véhicules des organiseurs, des camions des concurrents et de la Police Municipale</p>
	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 9 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire</p> <p align="center">INTERDITE</p>	
(section rue du Général Leclerc/place de l'Hôtel de Ville)		

SECTEUR LES HALLES

DÉSIGNATION DES VOIES	CIRCULATION	STATIONNEMENT
EN FONCTION DE LA SIGNALISATION MISE EN PLACE		
avenue du Général de Gaulle	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 10 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire</p> <p align="center">INTERDITE</p> <p align="center">SAUF pour les véhicules anciens</p>	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 6 h au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux</p> <p align="center">INTERDIT</p> <p>SAUF pour les véhicules anciens, des organisateurs et des partenaires</p>
rue du Chat		<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 8 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire</p> <p align="center">INTERDIT</p> <p>SAUF pour les véhicules des concurrents</p>
boulevard Pasteur (au droit des Halles)		<p align="center">du jeudi 12 septembre 2019 au lundi 16 septembre 2019, à libération des lieux</p> <p align="center">INTERDIT</p> <p>SAUF pour les véhicules des commerçants des Halles</p>
place Guillon	<p align="center">Les 11 et 12 septembre</p> <p align="center">INTERDITE</p> <p>Pour les piétons dans l'escalier reliant la place au parking souterrain</p>	<p align="center">du mercredi 11 septembre 2019, à 6 h au lundi 16 septembre 2019, à libération des lieux</p> <p align="center">AUTORISÉ</p> <p>pour les véhicules techniques, des partenaires et les véhicules anciens</p>
place Roland Chiron (corbeille)		<p align="center">le samedi 14 septembre 2019, de 5 h à 14 h</p> <p align="center">INTERDIT</p> <p>SAUF pour les commerçants habituellement présents place Guillon</p> <hr/> <p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 14 h au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux</p> <p align="center">INTERDIT</p> <p>SAUF pour les véhicules des organisateurs</p>
dans les voies d'accès à l'entrée des Halles (côté place Chiron - corbeille -)		<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 14 h au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux</p> <p align="center">INTERDIT</p> <p>SAUF pour les véhicules des traiteurs</p>

SECTEUR BOULEVARD ÉMILE ROUX → RUE JULES FERRY

DÉSIGNATION DES VOIES	CIRCULATION	STATIONNEMENT
EN FONCTION DE LA SIGNALISATION MISE EN PLACE		
boulevard Émile Roux (section rue de Bélat/rue de l'Arsenal)	du vendredi 13 septembre 2019, à 8 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire INTERDITE	du vendredi 13 septembre 2019, à 8 h au lundi 16 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT SAUF pour les véhicules de l'organisation et des partenaires
Rue de la Préfecture (section rue d'Iéna/ Boulevard Émile roux)	du vendredi 13 septembre 2019, à 8 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire INTERDITE	du vendredi 13 septembre 2019, à 8 h au lundi 16 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT SAUF pour les véhicules de l'organisation et des partenaires
rue Louis Desbrandes (circuit)	du samedi 14 septembre 2019, à 20h30 au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire INTERDITE	du samedi 14 septembre 2019, à 18 h au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT
rue André Thévet	du samedi 14 septembre 2019, à 20h30 au lundi 16 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire TOURNE À DROITE INTERDIT à son débouché dans la rue Waldeck Rousseau	
rue du Secours	du jeudi 12 septembre 2019, à 6 h au mardi 17 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire INTERDITE SAUF riverains DÉBOUCHÉ INTERDIT sur la rue Louis Desbrandes TOURNE À GAUCHE OBLIGATOIRE dans la rue Thévet	

SECTEUR RUE WALDECK ROUSSEAU et rues avoisinantes

DÉSIGNATION DES VOIES	CIRCULATION EN FONCTION DE LA SIGNALISATION MISE EN PLACE	STATIONNEMENT
rampe du chemin de fer à Saint-Martin	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 14 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire</p> <p align="center">DOUBLE SENS RÉTABLI</p> <p align="center">UNIQUEMENT pour les riverains</p> <hr/> <p align="center">TOURNE À DROITE OBLIGATOIRE</p> <p align="center">à son débouché dans la rue Saint-Martin</p>	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 19 h au lundi 16 septembre 2019, à libération des lieux</p> <p align="center">INTERDIT</p>
rue de l'Ancienne Église Saint-Martin	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019 au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire</p> <p align="center">INTERDITE</p> <hr/> <p align="center">DOUBLE SENS RÉTABLI</p> <p align="center">UNIQUEMENT pour les riverains</p> <hr/> <p align="center">DÉBOUCHÉ INTERDIT</p> <p align="center">sur la rue Waldeck Rousseau</p>	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 14 h au lundi 16 septembre 2019, à libération des lieux</p> <p align="center">INTERDIT</p>
rue Saint-Martin	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019 au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire</p> <p align="center">INTERDITE</p> <hr/> <p align="center">DOUBLE SENS RÉTABLI</p> <p align="center">UNIQUEMENT pour les riverains</p> <hr/> <p align="center">DÉBOUCHÉ INTERDIT</p> <p align="center">sur la rue Waldeck Rousseau</p>	
rue Waldeck Rousseau (circuit) (section rue André Thévet/rue Saint-Ausone)	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 20h30 au lundi 16 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire</p> <p align="center">INTERDITE</p>	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 19 h au lundi 16 septembre 2019, à libération des lieux</p> <p align="center">INTERDIT</p> <p align="center">SAUF pour les véhicules techniques</p>

SECTEUR LE MARONNIER

DÉSIGNATION DES VOIES	CIRCULATION	STATIONNEMENT
EN FONCTION DE LA SIGNALISATION MISE EN PLACE		
rue du Colonel Driant	du samedi 14 septembre 2019, à 20h30 au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire INTERDITE	du samedi 14 septembre 2019, à 18 h au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT
rue Saint-Ausone (section rue Émile Jarton/rue Waldeck Rousseau)	du jeudi 12 septembre 2019, à 6 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire INTERDITE TOURNE À DROITE OBLIGATOIRE dans la rue Jarton	du jeudi 12 septembre 2019, à 6 h au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT
rue Jarton		INTERDIT
avenue de Verdun (section rue du Colonel Driant/avenue de Wilson) (circuit)	du jeudi 12 septembre 2019, à 6 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire INTERDITE	
avenue Wilson (section du n° 15 de la voie/tribune)	du samedi 14 septembre 2019, à 20 h (après le dernier bus), au lundi 16 septembre 2019, à libération de la voie INTERDITE SAUF pour les riverains	du samedi 14 septembre 2019, à 18 h au lundi 16 septembre 2019, à libération de la voie INTERDIT
(section du n° 15 de la voie/rue de Bordeaux)	le samedi 14 septembre 2019, de 18 h à libération de la voie INTERDITE SAUF pour les riverains, les employés de la clinique Saint-Joseph, les personnes devant accéder à la clinique Saint-Joseph	le samedi 14 septembre 2019, de 18 h à libération des lieux INTERDIT
rampe reliant la rue Saint-Ausone à l'avenue Wilson	du lundi 9 septembre 2019 jusqu'à la mise en place de l'escalier du dimanche 15 septembre 2019 jusqu'à la fin du démontage de l'escalier INTERDITE pour les piétons	
place Saint-Pierre (circuit)	du samedi 14 septembre 2019, à 12 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire DÉBOUCHÉ INTERDIT sur les rues Friedland et du Minage	

SECTEUR REMPART DESAIX - PLACE FRANCIS LOUVEL ET RUES AVOISINANTES

DÉSIGNATION DES VOIES	CIRCULATION EN FONCTION DE LA SIGNALISATION MISE EN PLACE	STATIONNEMENT
rempart Desaix (circuit)	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 20h30 au dimanche 15 septembre 2019, à 23 h INTERDITE</p> <p align="center">le samedi 14 septembre 2019, de 14 h à 20h30 DÉBOUCHÉ INTERDIT sur les rues Friedland et du Minage</p>	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 18 h au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT</p>
rue Ludovic Trarieux		<p align="center">du vendredi 13 septembre 2019, à 18 h au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT sur 2 emplacements (près terrasse Brûlerie des Valois) SAUF pour les véhicules techniques</p>
place Francis Louvel (au droit du Crédit Agricole)	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 6 h au dimanche 15 septembre 2019, à 21 h</p>	<p align="center">du jeudi 12 septembre 2019, à 6 h au lundi 16 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT sur 1 emplacement SAUF véhicules d'exposition</p>
(section rue Taillefer/rue Prudent)	INTERDITE	<p align="center">du vendredi 13 septembre 2019, à 6 h jusqu'au lundi 16 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT SAUF véhicules anciens</p>
(sur tous les emplacements de la place y compris les oreilles du tribunal et à l'exception de 6 emplacements pour Le bar le Saint-Germain)	SAUF véhicules d'exposition	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 6 h jusqu'au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux vers 21 h INTERDIT sur 6 emplacements SAUF véhicules anciens</p>
rue des Postes (section rue d'Arcole/place Francis Louvel)	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 6 h au dimanche 15 septembre 2019, à 21 h</p>	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 8 h au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux vers 21 h</p>
(section rue Ludovic Trarieux/rue d'Arcole)	<p align="center">le dimanche 15 septembre 2019, de 6 h à 21 h</p> <p align="center">INTERDITE</p>	INTERDIT
		SAUF véhicules d'exposition
rue d'Arcole	<p align="center">le dimanche 15 septembre 2019, de 6 h à 21 h DOUBLE SENS DE CIRCULATION RÉTABLI UNIQUEMENT pour les riverains DÉBOUCHÉ INTERDIT sur la rue des Postes</p>	

SECTEUR REMPART DESAIX - PLACE FRANCIS LOUVEL ET RUES AVOISINANTES

DÉSIGNATION DES VOIES	CIRCULATION	STATIONNEMENT
EN FONCTION DE LA SIGNALISATION MISE EN PLACE		
rue Prudent	du samedi 14 septembre 2019, à 6 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire DOUBLE SENS DE CIRCULATION RÉTABLI UNIQUEMENT pour les riverains	du samedi 14 septembre 2019, à 6 h au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux vers 21 h INTERDIT
place Henri Dunant (places face au n° 14 de la place côté école mat.) places du n° 2 au n° 10 face au conservatoire)		du vendredi 13 septembre 2019, à 6 h au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT SAUF véhicules d'exposition
rue de la Gendarmerie	du samedi 14 septembre 2019, à 6 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire DOUBLE SENS DE CIRCULATION RÉTABLI UNIQUEMENT pour les riverains	du samedi 14 septembre 2019, à 6 h au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT
rue de l'Évêché (section rue Molière/rue Tison d'Argence)	du samedi 14 septembre 2019, à 14 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire SENS DE CIRCULATION INVERSÉ	
rue de Beaulieu (section rue Vauban/rue du petit Saint-Cybard)	du samedi 14 septembre 2019, à 14 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire DOUBLE SENS DE CIRCULATION RÉTABLI UNIQUEMENT pour les riverains	
rue du Petit Saint-Cybard	du samedi 14 septembre 2019, à 14 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire DOUBLE SENS DE CIRCULATION RÉTABLI UNIQUEMENT pour les riverains	du samedi 14 septembre 2019, à 6 h au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT
rue Blanchet	du samedi 14 septembre 2019, à 14 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire SENS DE CIRCULATION OBLIGATOIRE rue d'Éperon → rue de Beaulieu	
rue Corneille (section rue de l'Évêché/rempart Desaix)	du samedi 14 septembre 2019, à 20h30 au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire INTERDITE	du samedi 14 septembre 2019, à 6 h au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT

SECTEUR CATHÉDRALE - REMPART DE BEAULIEU

DÉSIGNATION DES VOIES	CIRCULATION	STATIONNEMENT
	EN FONCTION DE LA SIGNALISATION MISE EN PLACE	
rue Fénelon	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 14 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire SENS DE CIRCULATION OBLIGATOIRE</p> <p>rue d'Épernon → rue de Beaulieu</p>	
<p>rue d'Épernon (section rue Fénelon/place Saint- Pierre)</p>	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 14 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire</p> <p>TOURNE À GAUCHE OBLIGATOIRE dans la rue Fénelon</p> <hr/> <p align="center">DÉBOUCHÉ INTERDIT place Saint-Pierre</p>	
<p>rue Friedland (section rue du Minage/rue du Petit Saint-Cybard)</p>	<p align="center">le dimanche 15 septembre 2019, de 7 h à rétablissement de la circulation réglementaire DÉBOUCHÉ INTERDIT</p> <p>place Saint-Pierre</p>	
<p>Rempart du Midi (section place du chanoine Clovis Coudreau/place Saint-Pierre)</p>	<p align="center">le dimanche 15 septembre 2019, de 7 h à rétablissement de la circulation réglementaire INTERDITE</p> <p>SAUF riverains</p> <hr/> <p align="center">DOUBLE SENS DE CIRCULATION RÉTABLI</p> <p>UNIQUEMENT pour les riverains</p> <hr/> <p align="center">DÉBOUCHÉ INTERDIT place Saint-Pierre</p>	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 14 h au lundi 16 septembre 2019, à libération des lieux</p> <p align="center">INTERDIT</p>
<p>boulevard des Anciens Combattants</p>	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 14 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire</p> <hr/> <p align="center">SENS DE CIRCULATION INVERSÉ</p> <hr/> <p align="center">DOUBLE SENS DE CIRCULATION RÉTABLI</p> <p>UNIQUEMENT pour les riverains</p>	
place Beaulieu		<p align="center">du vendredi 13 septembre 2019, à 14 h au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux</p> <p align="center">INTERDIT</p> <p>SAUF pour les camping-cars</p>
<p>boulevard des anciens combattants Allée du Souvenir Français rempart de Beaulieu boulevard Aristide Briand</p>	<p align="center">du samedi 14 septembre 2019, à 14 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire</p> <hr/> <p align="center">SENS DE CIRCULATION INVERSÉ</p> <hr/> <p align="center">DOUBLE SENS DE CIRCULATION RÉTABLI</p> <p>UNIQUEMENT pour les riverains</p>	

SECTEUR CHAMP DE MARS - MAGELIS - BOULEVARD BESSON BEY

DÉSIGNATION DES VOIES	CIRCULATION	STATIONNEMENT
EN FONCTION DE LA SIGNALISATION MISE EN PLACE		
rue René Goscinny (section rue Raymond Poincaré rue Jean Fougerat)	du vendredi 13 septembre 2019, à 6 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire DOUBLE SENS DE CIRCULATION AUTORISÉ pour les véhicules anciens	
rue Raymond Poincaré	le samedi 14 septembre 2019, de 14 h à 20 h INTERDITE SAUF véhicules anciens et BUS	
rue des Frères Lumière	du vendredi 13 septembre 2019, à 18 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire DÉBOUCHÉ INTERDIT sur la rue Poincaré	
place du Champ de Mars	du jeudi 12 septembre 2019, à 6 h au dimanche 15 septembre 2019, à rétablissement de la circulation réglementaire (rallye, concours d'élégance...) AUTORISÉE pour les véhicules anciens	du jeudi 12 septembre 2019, à 6 h au dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux AUTORISÉ
rue Labachot (entrée public)	du vendredi 13 septembre 2019, à 6 h au samedi 14 septembre 2019, fin du concours d'élégance INTERDITE SAUF riverains	INTERDIT
place Saint-Martial		du mercredi 11 septembre 2019, à 6 h au lundi 16 septembre 2019, à libération des lieux AUTORISÉ pour les véhicules anciens
rue Hergé Place Marengo	le samedi 14 septembre 2019 et le dimanche 15 septembre 2019 AUTORISÉE pour les véhicules anciens	Le dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux AUTORISÉ
rue des Abras	le samedi 14 septembre 2019, de 6 h à 11 h SENS DE CIRCULATION OBLIGATOIRE dans le sens quai de la Charente → rue Fontchaudière	
boulevard Besson Bey (à proximité de la passerelle)		Le dimanche 15 septembre 2019, à libération des lieux INTERDIT de part et d'autre de l'arrêt (navette circuit des remparts)